

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1654

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4

À l'alinéa 32, après le mot :

« reprise »,

insérer les mots :

« par les signataires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.